

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente 2023

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
(CDD)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°064 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE
PRET N°5900150003501 SIGNE LE 27 FEVRIER 2023 A
OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LA
BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT POUR LE
FINANCEMENT DU PROJET D'AMELIORATION DES
SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT POUR
LE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE (PASEPA-2R)**

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le
député **Sayouba ZONGO** rapporteur.

Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vendredi 22 septembre de 14 heures 35 minutes à 14 heures 50 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Kanibè TUINA, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°5900150003501 signé le 27 février 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement pour le financement du Projet d'amélioration des services d'eau potable et d'assainissement pour le renforcement de la résilience (PASEPA-2R).

Au préalable, la CDD, saisie pour avis a tenu une séance d'appropriation, le jeudi 31 août 2023, de 11 heures 15 minutes à 13 heures 35 minutes, au cours de laquelle elle a synthétisé ses préoccupations. Celles-ci ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de la séance d'audition de la Commission des finances et du budget (COMFIB) saisie au fond, par le député Sayouba ZONGO, désigné rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la CDD.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté son compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement, était représenté par monsieur Mikailou SIDIBE, Ministre de l'Urbanisme, des Affaires foncières et de l'Habitat. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Ministre a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- contexte et justification du projet,
- description technique du projet,
- montant et conditions du financement,
- présentation du projet de loi.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB.

I.2. Débat général

Suite à l'exposé de monsieur le Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Les préoccupations ont porté, entre autres, sur :

- la mise en œuvre des activités génératrices de revenus (financement ou dotation en matériel) évoquées dans les résultats attendus ;
- la date de démarrage effectif du présent projet, la réalisation des études énumérées dans l'exposé des motifs ainsi que les résultats ;
- la définition de « activités d'accompagnement » et les modalités de cet accompagnement ;
- la répartition par région des différentes réalisations ;
- le nombre d'emplois créés dans le cadre du présent projet ;
- la durée moyenne actuelle de « la corvée d'eau » ;
- la prise en compte des élèves à mobilité réduite et des personnes handicapées dans la réalisation des latrines dans les écoles, les centres de santé et les lieux publics à travers le présent projet ;
- la prise en compte de l'aspect protection environnementale et santé des bénéficiaires ;
- la prise en compte du barrage de Guiti censé approvisionner toute la ville de Ouahigouya et les villages rattachés en eau potable ;
- l'atteinte de la cohésion sociale par l'exécution du PASEPA-2R ;
- la notion de « maître d'œuvre technique et sociale » dans le cadre de l'exécution du présent projet ;
- les acteurs de mise en œuvre du projet ;
- la notion de développement d'infrastructures en « eau potable climato résilient et sensible au genre » prévu dans le cadre du présent projet ;

- la participation de la population bénéficiaire du PASEPA-2R à l'élaboration et à la conception dudit projet pour tenir compte du principe de l'approche basée sur les Droits humains ;
- la part contributive des bénéficiaires ;
- les difficultés liées à l'atteinte de l'accès universel à l'eau potable dans notre pays ;
- l'existence d'une évaluation du potentiel hydrique du Burkina Faso ;
- l'évaluation de la mise en œuvre des projets du « triangle d'eau » et de la « grande mare de Dori » ;
- les critères de choix des 280 jeunes pour la formation et l'équipement sur les métiers de l'eau, de l'assainissement et la réalisation de 10 000 latrines familiales ;
- les composantes des 20 plateformes multifonctionnelles pour les Activités génératrices de revenus (AGR) ;
- la composition des kits de dignité, d'hygiène et d'assainissement ;
- l'état des lieux des infrastructures d'adduction d'eau potable et d'assainissement dans les six régions ciblées ;
- la méthode de suivi de la réalisation de toutes les infrastructures prévues par le projet ;
- la possibilité de changement de la zone d'intervention au regard du contexte sécuritaire.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB, fait par le député rapporteur et se fondant sur l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CDD.

Au terme de ces échanges, la CDD estime que la ratification de cet accord de prêt permettra de satisfaire durablement les besoins des populations en quantité et en qualité des services sociaux de base, notamment en eau et en assainissement.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 22 septembre 2023

Le Rapporteur



Sayouba ZONGO

Le Vice-président



Kanibè TUINA
Chevalier de l'Ordre du mérite

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES MEMBRES DE LA CDD

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	TUINA Kanibè	PRCE
2.	HIEN Diédon Alain	OSC
3.	SIDIBE Mariam	PP
4.	BONZI Nonyeza	FVR
5.	KABRE Kalifa	FVR
6.	KABRE Aboubacar	PRCE
7.	NIGNAN Dida	FDS
8.	SAWADOGO Isidore Tégwendé	FDS
9.	ZONGO Kiswendsida Evariste	PRCE
10.	ZONGO Sayouba	PRCE

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	KONE Moussa	OSC
2.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR

LISTE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller Technique
2.	BASSOLE A. Prosper	Administrateur Parlementaire
3.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur Parlementaire
4.	TAPSOBA/ROUAMBA Diane M. C.	Secrétaire de Direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de Liaison
6.	TRAORE Souleymane	Stagiaire